

MAIRIE DE CHATENAY
Département de l'Isère

Le 27 avril 2023, suivant la convocation adressée le 20 avril 2023, les conseillers municipaux de la Commune de CHATENAY, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian CHEVALLIER.

PRESENTS : Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Josette REVOLON, Ismaël ZAÏMIA, Philippe CURIEN, Joaquim PEREIRA, Sébastien TARDY, Ronan MEDRANO

ABSENTS EXCUSES : Hervé EYMOND, Stéphane PERRIN

POUVOIRS : Hervé EYMOND donne pouvoir à Joaquim PEREIRA
Stéphane PERRIN donne pouvoir à Christine EYNARD

ABSENTE : Catherine GAUTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ismaël ZAÏMIA

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance précédente du 30 Mars 2023

- Délibération : Echanges Fonciers avec Alpes Isère Habitat
- Délibération : Achat terrain Famille EYMOND pour pose bâche à incendie
- Points sur avancement Salle des Fêtes
- Convention abri bus, Chemin de la Matinière entre la commune et le propriétaire de parcelle
- Questions diverses

Mot d'ouverture de la séance en l'honneur de Mr BASSET Gérard décédé le dimanche 23 avril 2023

Monsieur le Maire annonce que la commune a fait faire une gerbe et une parution dans le journal du Dauphiné et sera présente lors de l'hommage au moment des funérailles

Explication sur le déroulement des funérailles

Approbation du compte-rendu du 30 mars 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la séance précédente, du 30 mars 2023, transmis à l'ensemble de ses membres.

Approbation : 9 pour, 1 abstention

I – Délibération : Echanges Fonciers avec Alpes Isère Habitat

Mr le Maire rappelle qu'un acte notarié a été signé le 29/09/2022 pour prorogation du bail emphytéotique avec Alpes Isère Habitat.

Des explications sont nécessaires sur certains points.

- La commune participe à la réfection du local de l'épiscopat, ce dernier servant au curé et est susceptible de recevoir du public, obligation de le mettre aux normes.
- Le parking actuel de l'HLM ne fait pas partie du ténement, il est sur le domaine public Et de par son positionnement, il est problématique D'où la nécessité de créer un nouveau parking idéalement situé du côté nord du bâtiment
- La participation de la commune aux garanties de l'emprunt à hauteur de 35% est inscrit dans le règlement du PLUi
-

Vote : 1 contre, 9 pour

II – Délibération : Achat de terrain

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité et l'obligation de la protection incendie.

La commune souhaite acquérir une parcelle de terrain afin d'installer une bâche incendie.

Cette parcelle se situe sur Saint Siméon de Bressieux limitrophe à Châtenay, elle se situe au carrefour, Chemin de Matinière, Chemin de la Croix de Pierre.

Le prix de vente est de 0.25 cts le m2 soit un coût d'environ 511 €.
Le notaire est à la charge de la Commune.

Vote à l'unanimité : 9 voix
Mr EYMOND Hervé ne prend pas part au vote sur sa demande

III – Point sur les travaux de la Salle des Fêtes

L'ouverture des plis des appels d'offres a été effectué mardi 25 avril 2023.

Le lot n° 2 Charpente – couverture est sans offre

Au total, 42 offres déposées

Le coût est supérieur à l'estimatif, environ 12% au-dessus du budget prévisionnel.

L'architecte en charge du dossier doit étudier les offres et en faire une synthèse.

Si des lots sont déclarés infructueux, cela nous donne la possibilité de passer en marché négocié dans la situation ou lors de l'existence d'une première procédure qui n'a pas fonctionné (aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée)

Nous pourrions alors démarcher les entreprises sans appel d'offre et publication dans les Affiches

IV – Convention Abri bus

Explication sur la nécessité d'une convention entre la commune et le propriétaire de la parcelle.

V – Questions diverses :

- Elections Sénatoriales
Nécessité de réunir le conseil municipal le vendredi 09 juin pour élire 1 délégué et 3 suppléants, membre du conseil
Le délégué sera en charge d'élire courant septembre
- Problème de stationnement au HLM, une personne se gare régulièrement sur l'herbe, domaine public de la commune.
En partenariat avec Alpes Isère Habitat, un enrochement est prévu pour interdire l'accès
Voir qui finance. Si c'est la commune, une personne est contre
- Une nouvelle borne N°6 a été installée à la limite du chemin communal qui dessert la salle des Fêtes
- Mme REVOLON s'inquiète d'un permis de construire proche du réservoir d'eau au Mont Joyeux.
Explications sur le tracé des canalisations donc pas d'impact
- Mme REVOLON nous signale des travaux de rénovation sur un bâti existant (suite à DP), le propriétaire n'a pas affiché le panneau de ces travaux.
Faire un courrier au propriétaire de l'obligation d'affichage
- Mr TARDY Sébastien demande à la commune de nettoyer le pluvial qui sort sur sa parcelle
La commission travaux va se rendre sur place.

Levée de séance à 20h50

Prochain Conseil le 09/06/2023 à 19 h 30